

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DE MACLAS

1. LES PERIODES D'OUVERTURES

L'accueil de loisirs est ouvert aux périodes suivantes :

Période	Amplitude d'ouverture
Mercredis 2021-2022	Tous les mercredis de 7h30 à 18h. Sauf le mercredi 25 mai 2022.
Vacances de décembre 2021	Du lundi 20 décembre au vendredi 24 décembre 2021 (5 jours) De 7h30 à 18h30. Sauf le vendredi 24 décembre, fermeture à 17H.
Vacances d'hiver 2022	Du 14 février au vendredi 25 février (2 semaines) De 7h30 à 18h30.
Vacances de printemps 2022	Du mardi 19 avril au vendredi 29 avril (2 semaines) De 7h30 à 18h30.

Il s'adresse aux enfants âgés de 3 à 17 ans.

Le centre de loisirs se divise en trois tranches d'âges : les 3-5 ans, les 6-8 ans et les + de 9 ans.

2. L'EQUIPE D'ANIMATION PERMANENTE :

Elle est constituée en fonction des normes de la Direction départementale de la Cohésion sociale (DDCS) en terme de qualification (Bafd, bafa....) et du nombre d'encadrants.

- **Mme Vial Corinne** Les terres grasses 42520 Maclas
Née le 12 septembre 1968
Directrice diplômée BPJEPS LTP + PSC1
- **Mme Mounier Guigal Pauline** 193 bis route de maclas 42520 Maclas
Née le 13 février 1994
Directrice adjointe diplômée BPJEPS LTP + PSC1
- **Mme Bonnin Mathilde** 1 place du Carcan 42520 St Pierre de Boëuf
Née le 13 février 2001
Animatrice diplômée CAP Petite Enfance + PSC1
- **Mme Robineau Dominique** 17 Rue de l'église 42520 Bessey
Née le 11 juin 1964
Animatrice diplômée BAFA + PSC1
- **Mme Colombier Marine** 13 place des croix 42410 Pélussin
Née le 11 novembre 1997
Animatrice diplômée BAFA + PSC1

3. LE DEROULEMENT DES JOURNEES

	Enfants	Animateurs	Directrice
DE 7H30 - 9H30	Accueil présentation et rappel des règles et consignes	Arrivée des animateurs Présentation, proposition des activités rappel des règles et consignes	Accueil enfants et parents Administratif
DE 9H30 -11H30	Activités (Manuelle, Sportive scientifique et sortie)	Animation	Animation /administratif
DE 11H30 -12 H	Temps libre (Jeux, Lecture)	Préparation repas ou gestion temps libre	Préparation repas et respect des règles HACCP
DE 12H - 13 H	REPAS	REPAS	REPAS
DE 13H - 14 H	Temps calme ou sieste	Rangement Surveillance de la sieste	Rangement
DE 14H - 16H	Activités (Manuelle Sportive, scientifique)	Animation	Administratif/ animation
DE 16 H - 16H30	GOUTER	GOUTER	GOUTER
DE 16H30 - 17 H	Temps libre (Jeux, Lecture)	Rangement	Rangement
DE 17H - 18H30	Départ	Accueil des parents	Administratif si besoin Bilan journalier
Vendredi Fin de Semaine	Bilan de la semaine	Bilan de la semaine	Bilan de la semaine
Vendredi Fin de Séjour		Bilan fin de séjour	Bilan fin de séjour

4. LE TRANSPORT

Lors des sorties, le transport se réalise en autocar ou en mini-bus conduits par les animateurs.

5. INSCRIPTIONS

➤ Pendant les vacances scolaires possibilité d'inscrire :

- Arrivé le matin entre **7h30 et 9h**. Départ entre **17h00 et 18h30**
- En journée de **7h30 à 18h30**,
- En demi-journée matin ou après-midi

Nous accueillons tous les enfants des villages alentours même s'ils ne sont pas scolarisés à Maclas.

➤ Les mercredis possibilité d'inscrire :

- Arrivée le matin entre **7h30 et 9h**. Départ entre **17h00 et 18h**.
- En journée de **7h30 à 18h**.
- En demi-journée matin ou après-midi

➤ L'accueil passerelle à partir de 11 ans :

- **En soirée** les deuxièmes vendredis du mois de 19h à 22h
- **Le 4^{ème} samedi du mois** de 10h à 13h30
- **Les week-ends**

➤ A apporter le jour de la première inscription :

- Le carnet de santé : Ce qui permettra de remplir la fiche sanitaire.
- L'attestation CAF ou MSA
- Il faudra alors régler l'adhésion de 32€ à l'association
- Une attestation d'assurance responsabilité civile

➤ Avant le début du centre vous pouvez inscrire vos enfants :

- Sur rendez-vous
- Par téléphone au 04.74.48.34.48 ou 06.26.69.53.63
- Par mail : afrmaclas@orange.fr
- Par google forms : <https://docs.google.com/forms/d/1Mx-R7M6F5ioLH-oefPYfN2YMvJYNgMmpcQ9bCqljby0/edit>
- Mini site : <http://www.famillesrurales.org/maclas/>

Les programmes sont transmis et distribués :

- Par mail, un mois avant l'ouverture du centre
- Aux écoles de Maclas, Lupé, St Appolinard, Véranne et Mallevall.
- Aux commerçants de Maclas.

Procédure en cas d'accident :

- SECURISER LA ZONE DE L'ACCIDENT
- METTRE L'ENFANT OU LES ENFANTS HORS DE DANGER
- APPELER LES POMPIERS, LA DIRECTION ET LES PARENTS

6. LA PARTICIPATION FINANCIERE DES PARENTS

- Le règlement se fait par chèque, par chèque vacances, par virement, par CE ou espèces à la réception de la facture c'est-à-dire le jour de l'inscription de l'enfant.
Toute demi-heure entamée est due.
- **Nouvelles procédures pour les factures impayées :**

Les factures sont données directement aux familles ou envoyées par mail. Les factures doivent être réglées dans la semaine qui suit. Après trois relances des factures impayées une lettre recommandée avec accusé de réception sera envoyée automatiquement. Si le règlement n'est toujours pas fait nous ferons appel à un cabinet de recouvrement.
- La participation étant modulée en fonction du quotient familial des familles, les parents ou tuteurs allocataires de la caisse d'Allocations familiales autorisent le gestionnaire du service à consulter CAFPRO, service mis à disposition par la CAF. En cas de refus, le tarif appliqué sera le tarif maximum prévu.
- **NB : paragraphe obligatoire** (cf convention de prestation de service ALSH) :
- **En complément de la participation des familles, la Caisse d'Allocations Familiales(*) soutient le fonctionnement de notre accueil de loisirs.**

Grille de tarification de l'accueil de loisirs :

Tarif à l'heure et en fonction du quotient familial :

Quotient Familial	Heure avec repas	Heure sans repas	Heure sans repas sortie
< 250	0,65	0,5	0,5
251 à 300	0,65	0,5	0,5
301 à 450	0,99	0,77	0,77
451 à 600	1,21	0,94	0,94
601 à 700	1,43	1,11	1,11
701 à 900	1.95	1,40	2,35
901 à 1200	2.00	1,45	2,40
1201 à 1400	2.05	1,50	2,45
> 1400	2.05	1,50	2,45

Toute absence non justifiée par la présentation d'un certificat médical sera facturée.

7. LES REPAS ET LES GOUTERS

Pendant les vacances les repas sont **fournis par Cuistot Vial, l'entreprise est située à Maclas.**

Les mercredis les repas sont fournis par les parents ils sont dans un sac à dos bien marqué au nom de l'enfant. Le repas est maintenu au frais dans un sac isotherme ou une boîte avec un glaçon. L'enfant doit avoir une gourde ou une bouteille d'eau marquée à son nom.

Les normes HACCP seront respectées. Les **gouters** sont donc **fournis par l'association** sauf le jour de la **sortie « pique-nique tiré du sac »**.

8. RESPONSABILITES

Sur la fiche sanitaire, les parents indiquent les personnes autorisées à récupérer l'enfant au centre de loisirs et indiquent si l'enfant est autorisé à repartir seul.

9. ASSURANCE

L'assurance individuelle et responsabilité civile est obligatoire. Elle sera demandée lors de la première inscription. Le gestionnaire certifie avoir contracté une assurance en responsabilité civile. Les coordonnées de l'assureur peuvent être communiquées aux familles sur demande.

10. ACCEPTATION ET MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Ce règlement est affiché dans la salle du centre de loisirs et est remis aux familles lors de la première inscription.

Fait à Maclas, le

Signature des parents ou responsable légal :